font partie du comité ont prétendu que nous devrions poursuivre le débat pour répondre au désir de M. Marchand qui voulait continuer cet examen

et terminer les travaux du comité.

Le fait que les députés libéraux ont quitté la salle des délibérations ne constitue pas une censure des décisions du président; telle n'était pas votre intention ni celle d'aucun membre du comité, car nous respectons, comme M. Peters du parti cécéfiste, les désirs de celui qui a présenté le mémoire.

(Texte)

Comme l'atteste la page 296 du 8° rapport du comité des relations industrielles, l'honorable député d'Essex-Est disait:

(Traduction)

L'hon. M. Martin: Nous devons partir maintenant. Nous avons cette autre obligation. C'est très regrettable. Auriez-vous l'obligeance de le signaler au compte rendu?

(Texte)

Monsieur le président, à la lumière de ces faits il est évident...

L'hon. M. Martin: Était-ce une question que je posais à quelqu'un?

M. Ricard: Je répondrai à vos questions lorsque j'aurai terminé mes observations, si vous le voulez bien.

Il est évident, monsieur le président, à la lumière des faits, que les libéraux n'ont pas quitté la séance du comité parce qu'on leur avait refusé des renseignements, mais bien parce qu'ils voulaient faire un coup de théâtre et essayer de distraire l'attention du public, car ils savaient très bien qu'ils avaient tort d'agir ainsi.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas un argument, cela.

L'hon. M. Comtois: Ce sont des acteurs d'expérience.

M. Ricard: Monsieur le président, la mesure que le comité étudie actuellement a une valeur telle qu'elle requiert la bonne volonté et la coopération de tous les membres de la Chambre. Je demande donc à tous les députés d'accorder leur collaboration afin que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible, et ce dans l'intérêt de tous les sanstravail.

(Traduction)

M. Peters: En prenant la parole à propos de ce bill, j'estime de la plus simple justice, monsieur le président, de répondre à certaines accusations portées contre les membres du comité des relations industrielles par le préopinant, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot. Il a dit que les retards qui se sont produits venaient de ce que l'opposition...

M. Ricard: Je parlais des libéraux seulement, pas des cécéfistes.

[M. Ricard.]

M. Peters: Nous faisons aussi partie de l'opposition.

L'hon. M. Starr: Une et indivisible.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): L'honorable député d'Essex-Est est-il votre leader?

M. Peters: Pas nécessairement indivisible, mais je pense que nous sommes exposés aux mêmes pressions que celles qui s'exercent sur l'opposition officielle. Il est certain que la conduite de ce comité appelle un examen.

J'aimerais tout d'abord formuler quelques observations touchant à ce sujet. C'est le bon moment, me semble-t-il, de proposer que les présidents des divers comités reçoivent des directives sur la conduite des délibérations des comités, afin que ces organismes donnent les résultats qu'on en attend et qu'ils s'occupent des questions qui leur ont été déférées. Il me semble que nous avions droit, à propos de ces modifications à la loi sur l'assurance-chômage, de discuter à fond tous les aspects et toutes les conséquences des amendements et de recevoir tous les renseignements possibles afin de décider au mieux de l'intérêt des travailleurs canadiens.

On a dit qu'en posant ces questions et en faisant cet appel nous avons participé à des manœuvres dilatoires. Je veux établir bien clairement que nous n'avons pas retardé la mesure. Rien ne presse d'adopter cette mesure législative qui touche une foule de gens et qui n'apporte aux ouvriers canadiens que des avantages très restreints. Les modifications n'apporteront, à mon avis, qu'un accroissement d'au plus 5 p. 100 aux trois catégories auxquelles elles s'appliquent. Il y aura cependant une hausse des cotisations de 30 p. 100 pour assurer ce léger avantage supplémentaire.

Je déplore que le bill ait été présenté à un moment où il a empêché le ministre du Travail d'assister à la conférence de Genève. Il se rendra compte, je pense, non seulement de la haute estime dont il jouit auprès des Canadiens en général mais aussi du magnétisme personnel qu'il exerce et qui lui a valu cet honneur. Il est malheureux que les membres de son parti n'aient pas jugé à propos de retarder l'examen de cette mesure législative pour lui permettre d'assister à cette conférence. Nous nous réjouissons tous de l'honneur qui lui a été conféré, et nous ne nous opposerons certes pas à ce que l'étude de ce bill soit remise à plus tard s'il veut prendre l'avion cet après-midi pour assister à cette conférence. On ne pourra pas dire, en toute justice, que nous voulons le retarder et l'empêcher d'accepter cet honneur.

Monsieur le président, les délibérations de ce comité des relations industrielles se sont déroulées d'une façon pas du tout parlementaire, à mon avis. Les séances étaient dirigées comme celles d'une société fraternelle.